

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
En exercice :	24
Présents :	19
Votants :	23

Pour :	23
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille dix-sept, le 23 février à 20h15, le Conseil Municipal de la Commune de Créon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M Pierre GACHET, Maire.

Présents : Pierre GACHET, Angélique RODRIGUEZ, Florence OVEJERO, Vincent FEUGA, Nathalie DEJEAN-IBANEZ, Sylvie DESMOND, Mathilde FELD, Pierre GREIL, Guillaume DEPINAY-GENIUS, Laurent LEMONNIER, Stéphane SANCHIS, Danielle TERRAL, Véronique CORNET, Ivana CHIRICO- GRENIER, Jean-Claude LINARES, Emille BERRET, José Manuel ROQUE, Isabelle MEROUGE, Marie LASCOURREGES

Absents excusés : Marie Chantal MACHADO procuration à Danielle TERRAL, Cathy SEGURA procuration à Florence OVEJERO, Jean SAMENAYRE procuration à Mathilde FELD, Patrick FAGGIANI procuration à Pierre GACHET

Absents : Claude BAZARD

Mme Véronique CORNET est désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 09 février 2017

OBJET : ADHESION GROUPEMENT DE COMMANDE DE TRAVAUX DE VOIRIE 2017 ET DESIGNATION MEMBRE CAO GROUPEMENT DE COMMANDE D'ACHAT CURSAN

Monsieur le Maire explique que la commune a des travaux de voirie à réaliser. Les communes de la communauté de commune ont de la réfection ou de l'aménagement de voirie à réaliser.

Les collectivités peuvent créer des groupements pour mutualiser les commandes de services, fournitures ou travaux. L'intérêt d'adhérer au groupement de commande permet notamment de porter une enveloppe financière plus importante et de réaliser une économie d'échelle.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention valable pour l'année 2017.

La commune de Cursan assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations nécessaires à la passation des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux jusqu'à leurs attributions.

Chaque commune membre désigne un titulaire et un suppléant qui fera partie de la commission d'appel d'offres du groupement pour le suivi de l'ensemble de la procédure.

Chaque commune membre du groupement, pour ce qui la concerne, s'assurera de la bonne exécution de ses marchés.

Monsieur le Maire propose l'adhésion au groupement de commande pour le programme de voirie 2017 et de désigner un titulaire et un suppléant à la commission d'appel d'offres du groupement de commande d'achat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- AUTORISE l'adhésion de la commune au groupement de commande pour la passation des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux de voirie 2017 dont la commune de Cursan assurera le rôle de coordonnateur
- ACCEPTE les termes de la convention constitutive du groupement de commande pour la passation des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux de voirie 2017
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite convention (annexée à la présente délibération)

2017/015

Envoyé en préfecture le 28/02/2017

Reçu en préfecture le 28/02/2017

Affiché le

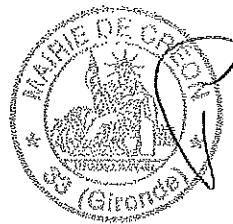


ID : 033-213301401-20170223-14_15_17-DE

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés susmentionnés
- DESIGNE M. Pierre GREIL titulaire, et M. Patrick FAGGIANI suppléant à la commission d'appel d'offres du groupement.

Fait et délibéré
le jour, mois et an que ci-dessus
Au registre sont les signatures

Pierre GACHET
Maire de Créon



Transmise au Représentant de l'Etat le : 28/02/2017

M le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 24

Présents : 19

Votants : 23

L'an deux mille dix-sept, le 23 février à 20h15, le Conseil Municipal de la Commune de Créon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M Pierre GACHET, Maire.

Présents : Pierre GACHET, Angélique RODRIGUEZ, Florence OVEJERO, Vincent FEUGA, Nathalie DEJEAN-IBANEZ, Sylvie DESMOND, Mathilde FELD, Pierre GREIL, Guillaume DEPINAY-GENIUS, Laurent LEMONNIER, Stéphane SANCHIS, Danielle TERRAL, Véronique CORNET, Ivana CHIRICO- GRENIER, Jean-Claude LINARES, Emilie BERRET, José Manuel ROQUE, Isabelle MEROUGE, Marie LASCOURREGES

Absents excusés : Marie Chantal MACHADO procuration à Danielle TERRAL, Cathy SEGURA procuration à Florence OVEJERO, Jean SAMENAYRE procuration à Mathilde FELD, Patrick FAGGIANI procuration à Pierre GACHET

Absents : Claude BAZARD

Pour : 23

Contre :

Abstention :

Mme Véronique CORNET est désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 09 février 2017

OBJET : PROJET DYNAMISATION STATION-VELO - DEMANDE FONDS LEADER ET AIDES REGION ET DEPARTEMENT

M. le Maire indique au Conseil municipal que la Commune de Créon, dotée d'un point relais vélos, labellisée « accueil vélo », souhaite se positionner pour présenter un projet d'acquisition de matériel adapté et l'installation d'une station de gonflage, afin de solliciter des fonds Leader, via le Pôle Territorial du Cœur Entre-Deux-Mers et une aide de la Région, via l'OTEM.

L'itinérance douce doit être favorisée et facilitée pour permettre au plus grand nombre de pouvoir profiter de la voie verte Roger Lapébie.

Le projet consiste à l'acquisition d'une station de gonflage externalisée, d'un vélo hand bike et d'un vélo cargo mobilité.

Le montant du projet s'élève à 10 900 € H.T.

Plan de financement :

Dépenses		Recettes	
Hand bike	4 000,00 €	Autofinancement	2 180,00 €
Vélo cargo mobilité	5 100,00 €	Région	2 400,00 €
Station de gonflage	1 300,00 €	Fonds Leader	5 777,00 €
Support de promotion vélos adaptés	500,00 €	Conseil Départemental	543,00 €
Total	10 900,00 €	Total	10 900,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- valide le projet présenté,
- adopte le plan de financement,

2017/017

Envoyé en préfecture le 28/02/2017

Reçu en préfecture le 28/02/2017

Affiché le

2017

ID : 033-213301401-20170223-16_17_17-DE

- autorise M. le Maire à déposer un dossier de demande de Fonds Européen, via le programme Leader du Cœur Entre-Deux-Mers, ainsi qu'un dossier de demande d'aide auprès de la Région, via l'appel à initiatives piloté par l'OTEM et auprès du Conseil Départemental de la Gironde.

Fait et délibéré
le jour, mois et an que ci-dessus
Au registre sont les signatures

Pierre GACHET
Maire de Créon



Transmise au Représentant de l'Etat le : 28/02/2017

M le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

2017/018

Envoyé en préfecture le 02/03/2017

Reçu en préfecture le 02/03/2017

Affiché le 02/03/17

033-213301401-20170223-18_2017-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 24

Présents : 19

Votants : 23

L'an deux mille dix-sept, le 23 février à 20h15, le Conseil Municipal de la Commune de Créon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M Pierre GACHET, Maire.

Présents : Pierre GACHET, Angélique RODRIGUEZ, Florence OVEJERO, Vincent FEUGA, Nathalie DEJEAN-IBANEZ, Sylvie DESMOND, Mathilde FELD, Pierre GREIL, Guillaume DEPINAY-GENIUS, Laurent LEMONNIER, Stéphane SANCHIS, Danielle TERRAL, Véronique CORNET, Ivana CHIRICO- GRENIER, Jean-Claude LINARES, Emilie BERRET, José Manuel ROQUE, Isabelle MEROUGE, Marie LASCOURREGES

Absents excusés : Marie Chantal MACHADO procuration à Danielle TERRAL, Cathy SEGURA procuration à Florence OVEJERO, Jean SAMENAYRE procuration à Mathilde FELD, Patrick FAGGIANI procuration à Pierre GACHET

Absents : Claude BAZARD

Pour : 23

Contre :

Abstention :

Mme Véronique CORNET est désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 09 février 2017

OBJET : FDAEC 2017

M le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Alde à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C) votées par le Conseil Départemental au cours de l'assemblée plénière,

La réunion cantonale du 04 février 2017 dernier, présidée par M. Jean-Marie DARMIAN et Mme Anne-Laure FABRE-NADLER, Vice-présidents du Conseil Départemental, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 20 459 € euros.

Pour ce qui est des travaux de voirie, le financement propre de la commune doit être au moins égal à la contribution du Conseil Départemental.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide :

- de réaliser en 2017 les opérations suivantes : Réfection à neuf chaussée rue de La Banlègue et Aménagement d'un parking aux abords du collège



Fait et délibéré

le jour, mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pierre GACHET
Maire de Créon

Transmise au Représentant de l'Etat le : 02/03/17

M le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

2017/019

Envoyé en préfecture le 02/03/2017

Reçu en préfecture le 02/03/2017

Affiché le 02/03/17 S L G

033-213301401-20170223-19_2017-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 24

Présents : 19

Votants : 23

L'an deux mille dix-sept, le 23 février à 20h15, le Conseil Municipal de la Commune de Créon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M Pierre GACHET, Maire.

Présents : Pierre GACHET, Angélique RODRIGUEZ, Florence OVEJERO, Vincent FEUGA, Nathalie DEJEAN-IBANEZ, Sylvie DESMOND, Mathilde FELD, Pierre GREIL, Guillaume DEPINAY-GENIUS, Laurent LEMONNIER, Stéphane SANCHIS, Danielle TERRAL, Véronique CORNET, Ivana CHIRICO- GRENIER, Jean-Claude LINARES, Emilie BERRET, José Manuel ROQUE, Isabelle MEROUGE, Marie LASCOURREGES

Absents excusés : Marie Chantal MACHADO procuration à Danielle TERRAL, Cathy SEGURA procuration à Florence OVEJERO, Jean SAMENAYRE procuration à Mathilde FELD, Patrick FAGGIANI procuration à Pierre GACHET

Absents : Claude BAZARD

Pour : 23

Contre :

Abstention :

Mme Véronique CORNET est désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 09 février 2017

OBJET : FIXATION DU LOYER DU LOGEMENT COMMUNAL SITUE 4BIS AVENUE SUZANNE SALVET A CREON

M. le Maire indique au Conseil municipal que le logement, type T2, appartenant à la Commune et situé 4bis avenue Suzanne Salvet, peut faire l'objet d'une location meublée.

Le Centre d'Accueil d'Information et d'Orientation souhaite prendre en charge le loyer, afin de loger des familles en situation d'urgence.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- fixe le montant du loyer à 400 €/mois,
- autorise M. le Maire à signer le contrat de location avec le C.A.I.O avec effet au 1^{er} mars 2017.

Fait et délibéré
le jour, mois et an que ci-dessus
Au registre sont les signatures



Pierre GACHET
Maire de Créon

Transmise au Représentant de l'Etat le : 02/03/17

M le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

2017/020

Envoyé en préfecture le 02/03/2017

Reçu en préfecture le 02/03/2017

Affiché le 02/03/17

033-213301401-20170223-20_2017-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 24

Présents : 19

Votants : 23

L'an deux mille dix-sept, le 23 février à 20h15, le Conseil Municipal de la Commune de Créon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M Pierre GACHET, Maire.

Présents : Pierre GACHET, Angélique RODRIGUEZ, Florence OVEJERO, Vincent FEUGA, Nathalie DEJEAN-IBANEZ, Sylvie DESMOND, Mathilde FELD, Pierre GREIL, Guillaume DEPINAY-GENIUS, Laurent LEMONNIER, Stéphane SANCHIS, Danielle TERRAL, Véronique CORNET, Ivana CHIRICO- GRENIER, Jean-Claude LINARES, Emilie BERRET, José Manuel ROQUE, Isabelle MEROUGE, Marie LASCOURREGES

Absents excusés : Marie Chantal MACHADO procuration à Danielle TERRAL, Cathy SEGURA procuration à Florence OVEJERO, Jean SAMENAYRE procuration à Mathilde FELD, Patrick FAGGIANI procuration à Pierre GACHET

Absents : Claude BAZARD

Pour : 23

Contre :

Abstention :

Mme Véronique CORNET est désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 09 février 2017

OBJET : ADHESION ADELFA 2017

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire l'adhésion pour l'année 2017 de la commune de Créon à l'association ADELFA (Association Départementale d'Etudes et de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques).

Le montant de la cotisation s'élève à 200 €.

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés, le Conseil municipal décide de reconduire sa cotisation à l'ADELFA pour l'année 2017.



Fait et délibéré
le jour, mois et an que ci-dessus
Au registre sont les signatures

Pierre GACHET
Maire de Créon

Transmise au Représentant de l'Etat le : 02/03/2017

M le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

2017/021

Envoyé en préfecture le 03/03/2017

Reçu en préfecture le 03/03/2017

Affiché le 03/03/17

033-213301401-20170223-21_2017-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 24

Présents : 19

Votants : 23

L'an deux mille dix-sept, le 23 février à 20h15, le Conseil Municipal de la Commune de Créon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M Pierre GACHET, Maire.

Présents : Pierre GACHET, Angélique RODRIGUEZ, Florence OVEJERO, Vincent FEUGA, Nathalie DEJEAN-IBANEZ, Sylvie DESMOND, Mathilde FELD, Pierre GREIL, Guillaume DEPINAY-GENIUS, Laurent LEMONNIER, Stéphane SANCHIS, Danielle TERRAL, Véronique CORNET, Ivana CHIRICO- GRENIER, Jean-Claude LINARES, Emille BERRET, José Manuel ROQUE, Isabelle MEROUGE, Marie LASCOURREGES

Absents excusés : Marie Chantal MACHADO procuration à Danielle TERRAL, Cathy SEGURA procuration à Florence OVEJERO, Jean SAMENAYRE procuration à Mathilde FELD, Patrick FAGGIANI procuration à Pierre GACHET

Absents : Claude BAZARD

Pour : 23

Contre :

Abstention :

Mme Véronique CORNET est désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 09 février 2017

OBJET : ADHESION A LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT SIAEP DE BONNETAN

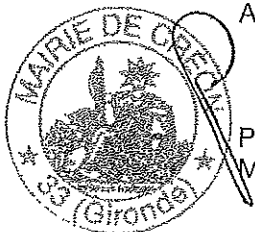
M le Maire rappelle que la commune de Créon a adopté le 22 septembre 2016 les statuts de SIAEPANC de Bonnetan, intégrant la compétence supplémentaire assainissement collectif.

M le Maire propose au conseil municipal d'adhérer à la compétence C, soit assainissement collectif afin de mutualiser les moyens et d'optimiser les relations avec le délégataire de service.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- donne son accord pour transférer la compétence assainissement collectif au SIAEPANC de Bonnetan.
- autorise M le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à ce transfert.

Fait et délibéré
le jour, mois et an que ci-dessus
Au registre sont les signatures



Pierre GACHET
Maire de Créon

Transmise au Représentant de l'Etat le : 03/03/2017

M le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.